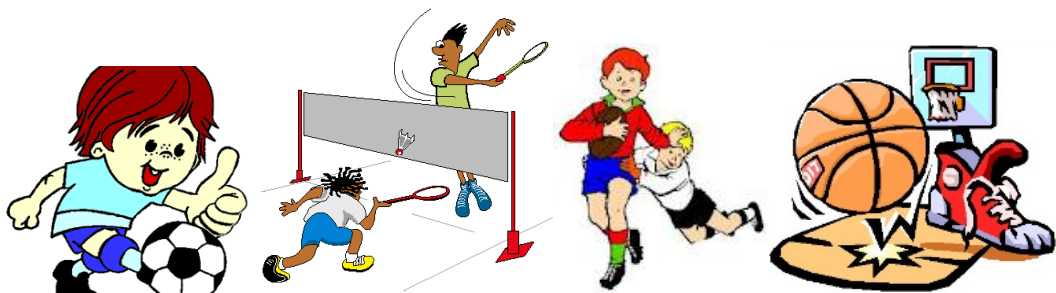


PROJET A S

COLLEGE J. S. PONS



2014/2015

SOMMAIRE

I) ETATS DES LIEUX

II) LES FINALITES DE L'UNSS

III) LES OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

IV) LES MOYENS

V) BUDGET PREVISIONNEL

I) ETATS DES LIEUX

CARACTERISTIQUES DE L'ETABLISSEMENT.

L'association sportive du collège J. S. PONS est affiliée à l'U.N.S.S. (Union Nationale du Sport Scolaire).

Cette association a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'éducation physique et sportive, et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré à l'association sportive de l'établissement.

L'établissement fonctionne le mercredi matin mais il n'y a pas d'installations disponibles le mercredi après-midi. Ce qui nous oblige à placer les entraînements lors de la pause méridienne.

CARACTERISTIQUES DES ELEVES

Les élèves sont tous des quartiers avoisinant le collège (Diaz, Vernet Salanque, etc.).

Peu d'entre eux pratiquent une activité dans les clubs de la ville (que cela soit pour le coût ou faute de motivation).

Les difficultés à motiver les élèves relèvent tant du fait qu'ils sont pour quelques-uns peu enclin à suivre des règles et principes de vie en communauté, que du fait qu'il existe des conflits entre eux.

Ainsi les réunir sous une même bannière se relève être un challenge.

II) LES FINALITES DE L'UNSS

En règle générale il s'agit d'offrir des occasions concrètes et un champ d'expériences d'une richesse particulière, ainsi que de leur donner la possibilité d'approfondir et de découvrir des activités.

Les grandes finalités de l'UNSS que nous poursuivrons cette année sont les suivantes :

a) UN SPORT SCOLAIRE DEMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE.

Le principe est celui de l'adhésion choisie par l'élève.

De même, la participation aux rencontres sportives présentée comme une dimension supplémentaire doit susciter une adhésion volontaire et ne pas être ressentie comme une charge.

b) UNE PRATIQUE SCOLAIRE ETHIQUE ET SOLIDAIRE.

Chaque sport amène des finalités et des valeurs qui lui sont propres.

Donner un projet à l'équipe : la Solidarité

Lorsque l'on se prépare à une compétition on entre dans un **projet d'équipe** ou de groupe.

L'idée est de développer la solidarité afin de contribuer à la réussite de tous

c) UN SPORT SCOLAIRE RESPONSABLE

Au niveau de l'arbitrage et des juges (formation de jeunes officiels)

Afin de répondre non seulement au projet de l'établissement mais aussi aux objectifs plus généraux des établissements de mêmes caractéristiques nous mettrons en avant la formation des jeunes officiels. Formation participant à la reconnaissance et à l'appropriation des règles.

4 Jeunes officiels ont été formés l'année dernière, nous avons pour but d'en développer la formation.

III) LES OBJECTIFS DE L'AS DU COLLEGE J. S. PONS

A) Revenir à un nombre important d'adhérents en offrant un programme d'activités variées et motivantes tant pour les garçons que pour les filles.

B) Favoriser l'ouverture sur le monde extérieur par une meilleure connaissance de l'environnement : faire découvrir aux élèves des sites de pleine nature exceptionnels près de chez eux par le biais des sorties APPN ; Découvrir de nouvelles formes de pratique (le raid, le ski, l'as à la plage)

C) Ouvrir le collège vers d'autres établissements scolaires :

Rencontrer d'autres élèves le mercredi après-midi, nouer des amitiés, se confronter aux autres dans le respect des règles.

D) Favoriser l'ambition des élèves :

Permettre aux élèves de participer aux compétitions UNSS, de connaître la réussite seul ou en équipe, d'améliorer l'estime de soi...

Valoriser les réussites au travers de l'affichage (panneau AS) et sur le site internet.

E) Prendre en charge les élèves en difficulté :

Permettre à tous de pratiquer une activité physique quels que soient son niveau et ses motivations (loisir ou compétition), en ouvrant différents créneaux de pratique et en proposant différentes activités.

Favoriser l'esprit de communauté et la solidarité par le sentiment d'appartenance à un groupe ou une équipe.

IV) FONCTIONNEMENT

L'Association Sportive du collège fonctionne :

- **Le midi de 13H00 à 13H55** en fonction des possibilités de libération des installations sportives (cf document joint pour l'année à venir)
- **Le mercredi après-midi :**
Des sorties le mercredi après-midi ou toute la journée pour les compétitions (inscription au préalable à la vie scolaire, lettre d'information aux parents disponible sur le site du collège rubrique AS)
- Pour plus de précisions sur le **calendrier** des entraînements et des compétitions, voir les documents **en annexe** ou sur le site du collège.

Informations utiles :

Toutes les informations quant aux entraînements, horaires et dates de compétitions, liste des participants sont données le plus tôt possible par voie d'affichage sur le panneau réservé à cet effet dans le préau du collège ainsi que sur le site internet du collège, rubrique AS.

En cas d'empêchement de dernière minute, l'entraînement ou la rencontre peuvent être annulés. L'information est alors relayée à un maximum d'élèves et par l'affichage sur le panneau AS et sur le site internet. L'heure de retour donnée ne peut être qu'approximative compte tenu des imprévus inhérents à toute rencontre sportive, aux aléas climatiques et à la densité du trafic routier. Afin d'éviter aux parents des temps d'attente importants, il est demandé aux familles de vérifier que leur enfant a bien connaissance des numéros de téléphone permettant de les joindre le mercredi après-midi.

Pour les sorties qui se déroulent sur la journée du mercredi, les familles seront averties par note écrite.

Responsabilité :

- -En cas de **mauvaise conduite** manifeste d'un élève les membres de l'association peuvent décider **d'exclure temporairement ou définitivement un élève** sans remboursement des frais d'inscription.
- -Lors des transports en car, le **port de la ceinture est obligatoire**. Si un élève, malgré les recommandations des professeurs, déboucle sa ceinture, le personnel encadrant ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de cet acte.

- -Si une famille dépose ou récupère son ou ses enfants avant ou après les heures prévues de la compétition, l'élève n'est plus sous la responsabilité du collège.

Absences :

La liste des absents est donnée lors du départ en ce qui concerne les sorties sur la journée.

Inscription à l'A.S. :

L'inscription est possible à tout moment de l'année.

Formalités d'inscription :

- **Fiche autorisation parentale** (voir annexe)
 - **Certificat médical type** (voir annexe)
 - **un chèque de 20 €** (à l'ordre de l'Association Sportive du Collège J.S. PONS)
- Tarif spécial si 2 enfants ou plus inscrits :*
15€ pour le 2nd enfant.

Encadrement :

L'encadrement est assuré par six professeurs d'EPS du collège.

Dans le cadre de certaines rencontres, les élèves pourront être pris en charge momentanément par un professeur d'EPS d'un autre établissement et seront sous sa responsabilité.

Transport :

Le transport des licenciés s'effectue en car par l'intermédiaire de la mutualisation.

A pied lorsqu'il s'agit de se rendre au collège Pagnol

V) LES MOYENS

LES ACTIVITES SUPPORTS

- Badminton et tennis de table
- Basket
- Rugby
- Football
- LE SKI ET LE RAID DES COLLEGES

LES FORMES DE PRATIQUE

- **ENTRAINEMENTS :**
LUNDI, JEUDI ET VENDREDI DE 12h55 à 13h55.
- **RENCONTRES INTERCLASSES A METTRE EN PLACE CETTE ANNEE** de façon ponctuelle lorsque les conditions le permettent le vendredi.
- Mini championnat les deux semaines qui précèdent les vacances de fin d'année.
- **Rencontre de masse** sur une journée type liaison CM2-6^{ème}.dans le cadre de la liaison CM2/6ème.
- **RENCONTRES DE DISTRICT U.N.S.S le mercredi après midi**
- **CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL :** participation aux compétitions du département dans toutes les activités si qualification.
- **CHAMPIONNAT D'ACADEMIE :** pour les élèves qualifiés lors des phases départementales

MOYENS FINANCIERS

- Cotisations : 20 Euros/élèves
- Subvention U.N.S.S. Remboursement des déplacements (exemple de remboursement pour un déplacement de 600€, 98€ remboursés)

VI) BUDGET PREVISIONNEL

**80 licences sont prélevées de façon automatique sur le compte de l'AS
(environ 1500 euros)**

Cela représente le contrat au niveau national que doit respecter chaque établissement.

**AU REGARD DE CE PRELEVEMENT ET DU NOMBRE REDUIT DE LICENCIES
L'ANNEE DERNIERE NOUS AVONS UN DEFICIT A LA FIN DE L'EXERCICE QUI EST
DE **-367,37 €****

**Nous faisons donc une demande exceptionnelle au collège de ce montant
pour commencer le nouvel exercice de façon équilibré ;**

Le budget prévisionnel sera le suivant :

Budget prévisionnel de l'association 2014/2015

Exercice 2014/2015

Date de début : 01/09/2014

Date de fin : 31/08/2015

	DEPENSES	MONTANT		RECETTES	MONTANT
	Report à nouveau (déficit 2013/2014)	367,37		Report à nouveau (Excédent 2013/2014)	
60	Achats Matériel		70	Ventes de produits, prestation de services	
	Fournitures administratives			Ventes de marchandises	
	Eau, etc			Produit des activités annexes	
61	Services extérieurs		74	Subventions obtenues	
	Assurances	65,47 €		ETAT Préfecture CUCS	
	Locations			Région	
				Département	
62	Autres services extérieurs			Ville de Perpignan	
	Déplacements			Autre	600,00 €
	Frais postaux			Fonds d'action sociale	
	Services bancaires	12,00 €		Organismes sociaux	
	Cotisations (affiliation)	1 580,00 €		Fonds Européens	
	Mutualisation	500,00 €		Autres (FSE, Collège))	367,37 €
63	Impôts et taxes		75	Autres produits de gestion courante	
64	Frais de personnel			Cotisations	1 600,00 €
	Salaires bruts			Collectes, dons	
	Charges sociales		76	Produits financiers	
	Autres			Autres	
	TOTAL Dépenses	2 524,84 €		TOTAL Recettes	2 567,37 €
	Déficit à reporter au budget prévisionnel de 2015			Excédent à reporter au Budget prévisionnel 2015	42,53 €